



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arménie

Question écrite n° 3092

Texte de la question

M. Louis Colombani appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dans laquelle se trouve l'Arménie et sur les souffrances inadmissibles que connaissent les populations de ce pays. Les malheurs actuels de l'Arménie, résultant du blocus infligé à ce pays ami de la France par les Azeris, préoccupent de manière légitime les membres d'associations de Français d'origine arménienne, particulièrement nombreux sur notre territoire. Il n'est pas nécessaire de rappeler les tenants et les aboutissants de ce conflit. Par contre, et ce dans un but hautement humanitaire, il apparaît urgent de voir la France développer une mission de bons offices pour tenter de faire se débloquer cette terrible situation avant l'hiver prochain. Celui-ci risque, du fait du complet dénuement, d'avoir des conséquences dramatiques. L'Arménie se meurt par manque d'énergie, de matières premières, d'eau et de nourriture qui touche adultes et enfants, les écoles, les usines, et les hôpitaux. Il sollicite qu'il prenne l'initiative de lancer une mobilisation d'envergure en faveur de ce pays ami, de ses populations civiles, qui attendent simplement que soient reconnus leurs droits fondamentaux à l'existence, c'est-à-dire à vivre en paix au sein de leurs frontières et libres de tout blocus.

Texte de la réponse

L'action humanitaire destinée à soulager la détresse du peuple arménien figure parmi les priorités du gouvernement. La France, comme le sait sans doute l'honorable parlementaire, est intervenue cet hiver auprès des gouvernements de Turquie, de Georgie, d'Ouzbékistan, du Turkménistan et même de l'Azerbaïdjan pour faciliter le transit de l'aide vers l'Arménie ainsi que son approvisionnement énergétique. Notre pays a mobilisé ses partenaires de la Communauté en faveur d'une démarche auprès de la Turquie. Certaines de ces opérations à travers la Turquie n'ont pu malheureusement aboutir, notamment en raison de l'attaque lancée en avril par les Arméniens du Haut-Karabakh sur la région de Kelbadjar. La France a toutefois tâché de remédier cet état de fait en organisant dix rotations aériennes vers l'Arménie, afin de transporter les objets et les denrées réunis par les Arméniens de France. Dans toutes les enceintes internationales, la France ne cesse de rappeler son attachement au libre accès de l'aide humanitaire aux zones de crise : ce fut encore le cas lors de la discussion de la résolution no 822 du Haut-Karabakh adoptée le 30 avril par le conseil de sécurité. Dans la perspective de l'hiver prochain, des dispositions sont d'ores et déjà prises par le gouvernement arménien, qui s'efforce de constituer des stocks suffisants et de garantir un approvisionnement minimal en énergie dès que le froid sera de retour. Il a sollicité notre soutien politique pour que le caractère humanitaire de cette opération soit reconnu, et nous sommes tous disposés à examiner cette demande avec sympathie. La France, aussi, tâché d'aider l'Arménie à mieux tirer profit des ressources dont elle dispose : EDF prend part à la mise en place de micro-centrales hydrauliques ; des études sont en cours pour l'utilisation de la géothermie ; notre pays participe à l'examen des modalités complexes qui permettraient de tirer profit du potentiel que représente la centrale de Medzamor, aujourd'hui arrêtée. Une augmentation de la capacité de stockage en gaz naturel est à l'étude avec Gaz de France. Enfin, le ministre délégué à l'action humanitaire vient d'accorder son soutien, moral et financier, à une opération lancée par plusieurs associations arméniennes de France et visant à chauffer et éclairer cet hiver les écoles d'Arménie, en commençant par la région de Gumri, épicentre du séisme de 1988. La France ne

renonce pas pour autant a deployer ses efforts afin que les negociations entreprises sous l'egide de la CSCE enregistrent des progres qui permettraient la levee des blocus. Un calendrier de paix a ete adopte le 4 juin dernier par le groupe de Minsk, dont notre pays fait partie. Il a ete accepte en principe par l'Armenie, l'Azerbaïdjan et les autorties armeniennes du Haut-Karabakh. Nous soutenons son application dans les plus brefs delais, pour que la triste situation que denonce justement l'honorable parlementaire ne se repete pas cet hiver en Armenie. C'est ainsi que la France entend oeuvrer pour aider les Armeniens a construire leur avenir dans une region reconciliee.

Données clés

Auteur : [M. Colombani Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3092

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1756

Réponse publiée le : 2 août 1993, page 2314